

## Synode de l'EERS de juin 2024

Le rapport du Conseil de l'EERS demandait de confier une enquête sur les abus en population générale à un institut lucernois pour un montant de 1,6 millions qui n'a pas convaincu les membres du Synode.

La délégation vaudoise a formulé des amendements tendant à ce que le Conseil délivre un rapport complémentaire définissant les objectifs d'une telle enquête, vérifiant la participation de la Confédération et des entités concernées s'agissant d'une enquête touchant la société et pas uniquement l'Eglise et justifiant les coûts importants et le financement proposé par la vente de titres.

Une coalition formée de treize cantons suisses alémaniques a proposé d'autres amendements. La proposition vaudoise présentait une voie médiane entre rapport du Conseil de l'EERS et la coalition alémanique.

Les amendements ont été votés ainsi : 31 voix pour la coalition alémanique et 26 voix pour les amendements proposés par l'Eglise réformée vaudoise.

Les travaux en matière de protection de l'intégrité personnelle se poursuivent :

- la création d'un centre de contact national externe pour les personnes concernées
- l'engagement du Conseil de l'EERS auprès de la Confédération pour la réalisation d'une étude globale (étude en population générale) au niveau national sur la question des abus sexuels et des violations des limites dans l'ensemble de la société en Suisse
- l'institution d'un groupe de travail « Protection de l'intégrité personnelle » afin de réfléchir à une enquête/étude interne sur les « abus sexuels » et/ou à d'autres trains de mesures ainsi que pour accompagner les projets et mesures en cours à l'EERS en matière de protection de l'intégrité personnelle.